

**ATTESTATION EMPLOYEUR
POUR LA MUTUELLE OBLIGATOIRE**

Objet : Attestation d'affiliation à une mutuelle obligatoire

Je soussigné, **Patrice THOMAS, Responsable du pôle gestion administrative du personnel et de la paie de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine**, atteste par la présente que :

En vertu des dispositions du décret N°2022-633 du 22 avril 2022 relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'Etat, **tous les agents** du ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles **bénéficieront d'un contrat collectif obligatoire de complémentaire santé à compter du 1er janvier 2026**.

Cette attestation est établie et délivrée sur la base des informations disponibles à la date de sa rédaction. L'employeur ne saurait être tenu responsable en cas de modification ou d'inexactitude des informations communiquées, notamment en ce qui concerne l'éligibilité ou la situation individuelle de l'agent.

L'agent joindra à la présente attestation le dernier bulletin de paie remis par le ministère.

Fait à Bordeaux, le 25/06/2025

Pour Le Directeur Général,
Par délégation,
Le Responsable du département
Gestion Administrative du personnel et Paie,



Patrice THOMAS